

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2003/ 0035 /PRG/SGG

Portant nomination du Premier Président de la
Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;
Vu la loi L/91/008/CTRN/91 du 23 Décembre portant organisation et
fonctionnement de la Cour Suprême.

DECRETE,

Article 1er : Maître Lamine SIDIME ancien Premier Ministre est nommé
Premier Président de la cour Suprême en remplacement de Monsieur
Alphonse Aboly décédé.

Article 2 : le Présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

01 AOÛT 2005
Conakry, le 2005



Général Lansana CONTE